

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5062

présenté par

M. Potier, Mme Jourdan, M. Echaniz, Mme Thomin et les membres du groupe Socialistes et
apparentés

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 12, supprimer les mots :

« la décarbonation de l'économie par la production durable de biomasse, y compris sylvicole, ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« , mais aussi pour investir dans toute technologie pertinente permettant de réduire la dépendance de notre pays à l'égard des intrants agricoles ou énergétiques et de développer des espèces végétales ou animales plus résilientes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à débusquer deux dangers présents dans cet alinéa.

D'une part, la formule production durable de biomasse laisse penser qu'il s'agit d'une solution magique pour répondre à nos objectifs de décarbonation. Le bouclage des possibilités de la biomasse n'a pas fait l'objet de bouclage à ce stade. En effet beaucoup de secteurs économiques comptent sur la biomasse : la mobilité, l'énergie, la construction. Cela se ferait au détriment des terres nourricières qu'il faut impérativement préserver dans le cadre d'un objectif de souveraineté alimentaire et agricole. Or aucun ordre de priorité n'est fixé dans la rédaction proposée.

D'autre part, la fin de l'alinéa laisse la porte ouverte au technosolutionnisme qui ne résoudra pas la crise climatique face à nous.